

LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ N° 2023-DGAPS-003

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES EXPERTS D'UNE COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION DES DOSSIERS D'APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment les articles L.312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L.313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R.133-1 à R.133-15 relatifs à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté 2023-DGAPS-002 du 19 octobre 2023 portant désignation des membres permanents de la commission d'information et de sélection de dossiers d'appels à projets dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux du Conseil départemental de la Savoie ;

Considérant les demandes formulées auprès des intéressé(e)s, au titre de « personnes qualifiées » et « usager spécialement concerné » au sein de la commission ;

Considérant la désignation du Conseil départemental de la Savoie au titre de « personnels techniques » ;

Considérant que la désignation de membres consultatifs est destinée à apporter une expertise aux membres permanents de la commission, désignés par arrêté du Conseil départemental de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er} La commission d'information et de sélection des dossiers d'appels à projets du Président du Conseil départemental de la Savoie dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux, est compensée de 4 membres non permanents experts à voix consultative pour la séance du 8 décembre 2023

Cette séance concerne l'appel à projet relatif à la création de 40 places pour MNA ;

Accusé de réception en préfecture
073-221670049-20234129-2023-DGAPS-003-AR
Date de réception préfecture : 26/11/2023

Article 2 Sont nommés en qualité de membres non permanents experts avec voix consultative :

Personnes qualifiées

- madame Sylvia GOTTELAND - Ancienne directrice adjointe du Centre hospitalier Métropole Savoie,
- monsieur DELY représentant la CNAPE

Personnels techniques – Conseil départemental de la Savoie

- monsieur Stéphane VERCROYSSSE – Directeur de la Maison sociale d’Albertville-Ugine
- madame Céline PIESSEAT-RICHARD – Chef de service à la Direction enfance, jeunesse et famille

Usagers spécialement concernés par l’appel à projets

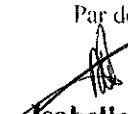
- pas de représentant désigné

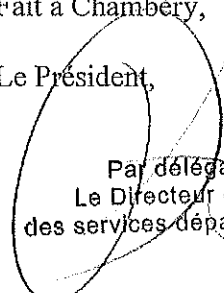
Article 3 Le mandat des membres experts de la commission est valable pour la séance

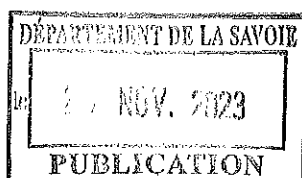
Article 4 Les membres experts d’une commission d’information et de sélection de dossiers d’appels à projets doivent remplir une déclaration publique d’intérêts. Ils ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu’ils présentent un conflit d’intérêts dans le cadre d’un dossier inscrit à l’ordre du jour. En ce cas, les membres experts sont remplacés avant la séance.

Article 5 Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Savoie ou d’un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec le Tribunal administratif par la voie de l’application informatique « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 La Directrice générale adjointe du pôle social est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

22 NOV. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Fait à Chambéry, / 20 NOV. 2023
Le Président,

Par délégation
Le Directeur général
des services départementaux
Nicolas MARTRENCHARD



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231120-2023-DGAPS-003-AR
Date de réception préfecture : 20/11/2023